



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2025

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le 10 juin 2025, à 20h00, le conseil municipal de la commune de MARS, dûment convoqué le 2 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. VIODRIN, Maire.

Présents : Jérôme VIODRIN, Emilie PEYRARD, Philippe BUCHET, Géraldine PERRIN, Luc MONTARLOT, Nicole CHAVANON, Marcel Edmond PAYEN, Pierre-Yves LARUE, Sébastien CHRISTOPHE, Jérôme BOYER, Paul MEUNIER, Sophie REBERGUE, Noémie SARNIN

Excusés : Alain JOLIVET (donne pouvoir à Jérôme VIODRIN)

Secrétaire de séance : Emilie PEYRARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Le conseil municipal approuve le CR du 8 avril 2025.

➤ **Composition du Conseil Communautaire**

Monsieur le Maire explique que afin de préparer les prochaines élections, il convient de se prononcer sur le nombre de délégués communautaires et leur répartition par commune membre à compter des élections locales de 2026. Pour une question d'équité, les plus grosses communes (Charlieu, Pouilly sous Charlieu, Briennon et St Nizier sous Charlieu) ont diminué leur nombre de sièges afin d'augmenter et d'équilibrer avec d'autres communes (Vougy, Chandon, Belmont et St Denis de Cabanne). Le nombre de délégués communautaires serait de 41. Il est précisé que les communes n'ayant qu'un délégué titulaire auront droit à un délégué suppléant.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la fixation du nombre de délégués communautaires à 41 à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026.

➤ **Transfert budget Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement des communes de CBC vers l'intercommunalité, il est admis que les résultats de clôture des budgets fusionnés eau potable et assainissement, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, doivent être transférés pour la part assainissement collectif.

Considérant que le résultat de clôture du budget annexe eau potable et assainissement collectif au 31 décembre 2024 se définit comme suit :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent de 123 908.29 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : excédent de 448.35 €

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le transfert de 30% des résultats de clôture 2024 soit un excédent de 37 172.49€ pour le fonctionnement et 134.51€ pour l'investissement.

➤ **Transfert de compétence Eau**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2018, une démarche est engagée sur le territoire pour le transfert de compétence « eau potable » à Charlieu Belmont Communauté et que ce transfert devrait être effectif pour le 1^{er} janvier 2026. Considérant que la compétence « eau potable » est un service public industriel et commercial. A ce titre, pour les communes n'ayant pas délégué à un syndicat la gestion de la compétence eau potable, ce service fait l'objet d'une gestion et d'un budget propre dont les recettes proviennent essentiellement des usagers qui en bénéficient. Lors d'un transfert de compétence, le cadre juridique actuel n'impose pas le transfert des résultats budgétaires. Néanmoins, afin de poursuivre les différents programmes d'investissement des communes et assurer le fonctionnement du service intercommunal d'eau potable, il y a lieu de se prononcer pour un transfert systématique des résultats des budgets annexes d'eau. Aussi il doit être rappelé l'importance et la nécessité de transférer des résultats au moins à l'équilibre.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2026 et s'engage sur le principe du transfert des résultats du budget eau à Charlieu Belmont Communauté en s'efforçant de respecter à minima son équilibre

➤ **Groupement marché équipement sportif**

Monsieur le Maire explique que le groupement de commandes pour les contrôles d'équipements sportifs et aires de jeux avec Charlieu Belmont Communauté se termine cette année. Il convient donc de se prononcer sur son renouvellement.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le renouvellement de ce groupement de commandes pour le contrôle des aires de jeux et équipements sportifs.

➤ **Décision Modificative n°1 – Budget Lotissement**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Chapitre 011 - 605	0.03€	
Chapitre 042 - 7133		0.03€

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette décision modificative n°1 du budget lotissement.

➤ **Décision Modificative n°1 – Budget Commune**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Chapitre 011 - 60632	0.05€	
Chapitre 042 - 681		0.05€

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette décision modificative n°1 du budget communal.

➤ **Echange terrain**

Monsieur le Maire explique qu'actuellement, nous avons un chemin qui passe sur la propriété de Mme Latuillière. Aussi pour régulariser la situation, il convient de prendre une délibération afin d'échanger notre chemin rural cadastré C928 avec les parcelles C675 ; C677 ; C679 et C681 appartenant à Mme Latuillière.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cet échange.

➤ **Vente terrain**

Toujours dans l'optique de régulariser des parcelles se trouvant entouré de propriété privé, la SCI « Les 2 AS » souhaite nous acheter notre parcelle C929 (35m2).

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette vente au prix de 1€ le m2 soit 35€.

➤ **Modification tarif salle des fêtes**

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour des questions de simplification, il est proposé de supprimer le coût de la vaisselle au prix de la location (déjà le cas pour les associations).

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la suppression de ce prix vaisselle pour les particuliers.

➤ **Consultation voirie : Choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire expose au Conseil les différents devis reçus suite à la consultation voirie comprenant les travaux « Allée de la rivière » + « Le Grand Chemin » + le prolongement du cheminement piéton et la réalisation d'un ralentisseur entre l'école et l'église.

Eiffage nous propose un devis à 35 106.53€ HT

Eurovia nous propose un devis à 39 958.50€ HT

Thivent/Chavany nous propose un devis à 50 717.44€ HT

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis de l'entreprise Eiffage.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Barnum : Pour information, la Région à proposer aux communes qui le souhaite un barnum pour leurs associations. Nous avons fait la demande, nous attendons la réponse.

PAYFIP : La DGFIP propose un nouveau service de paiement partiel des factures sur Payfip. Celui-ci va permettre aux administrés le règlement de leur facture par différents payeurs, comptes bancaires, moyen de paiement etc.

Lotissement : Les travaux de viabilisation avance bien. Le réseau d'assainissement est en train d'être fait. Un bout d'enrobé a été coupé pour accueillir, si les finances nous le permettent, une aire de jeux. Quelques petites plus-values mais aussi des moins-values qui s'équilibre. Un 1^{er} compromis se signe ce vendredi.

Travaux en cours : La réfection des WC public a démarré, la faïence est faite. On doit faire une étanchéité du toit avant de faire venir le plombier. La fin des travaux devrait être fin juin/début juillet. Il nous reste à trouver un système d'éclairage.

RPQS : Nous avons reçu les RPQS « traitement des boues » et « SPANC » 2024. Ceux-ci sont diffusés aux Conseillers.

Piscine : L'ouverture de la piscine intercommunale devrait se faire mi-septembre et bonne nouvelle, la 1ère école à aller dans cette piscine est l'école de Mars !

Les élèves du CP au CM2 iront 2 après midi par semaine pendant 10 semaines.

Une facturation annuelle de 600€ est demandé à chaque commune (comprend transport + entrées + maitre-nageur)

Jérôme Viodrin
Maire de Mars

Emilie PEYRARD
Secrétaire de séance

